

AFER Actions Emploi Dynamique R/N (EUR) - FR001400YJ01



Objectif de gestion

L'objectif de gestion du fonds AFER Actions Emploi Dynamique est le même que celui du fond maître Insertion Emploi Dynamique. L'objectif de ce fonds est identique à celui de son maître diminué des frais de gestion du nourricier. Rappel de l'objectif de gestion du compartiment maître Insertion Emploi Dynamique : Investir dans des sociétés européennes et internationales dont les activités sont liées à des thèmes d'investissement durable et qui, selon l'analyse de Mirova, vont créer des emplois en France sur des cycles de 3 ans, identifiés en intégrant systématiquement les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Indicateur de référence (depuis le 31/12/2021)

45% MSCI EUROPE EX FRANCE NET TR LOCAL INDEX

45% SBF 120 (C) DNR €

10% ESTR CAPITALISE

L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds.

Caractéristiques du Fonds

Classification AMF :	Actions internationales
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement
Création de la classe d'actions :	13/07/2017
Fréquence de valorisation :	Quotidienne
Dépositaire :	CACEIS BANK
Devise :	EUR
Heure limite de centralisation :	11:30 CET J
Horizon d'investissement recommandé :	> 5 ans
Type d'investisseur :	Vente au détail
Société de gestion :	Mirova

Frais

Frais courants :	1,73%
Commission de souscription max :	0,00%
Commission de rachat max :	0,00%
Commission de surperformance :	0,00%
Minimum d'investissement :	100 EUR ou équivalent

Profil de risque

Risque plus faible Risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

La catégorie de l'indicateur synthétique de risque et de rendement repose sur des données historiques.

En raison de son exposition aux marchés d'actions, le Fonds peut subir une volatilité significative, que son classement dans l'indicateur susmentionné reflète.

La politique d'investissement du Fonds l'expose principalement aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital**
- Risque de change
- Risque de gestion discrétionnaire
- Risque actions
- Risque de liquidité
- Risque petites et moyennes capitalisations

Le Fonds est soumis à des risques de durabilité.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la section détaillant les risques spécifiques, située à la fin du présent document.

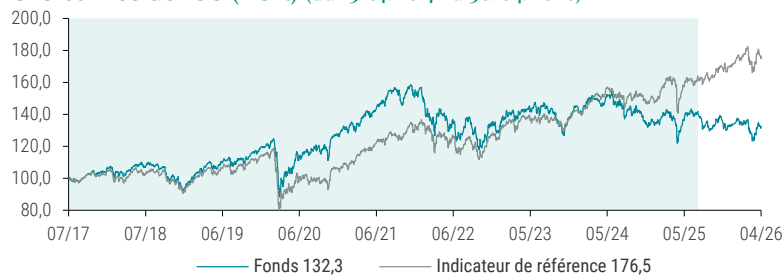
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Actif net et valorisation

Actif net global (EUR) :	12 856 627
Valeur liquidative : Classe d'actions (R - EUR) :	95,50

Performance

Croissance de 100 (EUR) (du 13/07/2017 au 30/04/2026)



La zone bleutée à gauche reflète la performance historique du fond IED part IC. Le fonds AFER Actions Emploi Dynamique, lancé le 16/07/2025, applique la même stratégie d'investissement du fonds maître IED, ce qui justifie la reprise de performance à titre indicatif ; seule sa performance depuis cette date est représentative.

LES PERFORMANCES INDIQUÉES SONT REPRÉSENTATIVES DES PERFORMANCES PASSÉES ET NE SONT PAS UNE GARANTIE DES RÉSULTATS FUTURS.

Performances nettes de frais de gestion (%)

	1 mois	3 mois	Début année	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis la création
Fonds	5,44	-1,10	-1,79	-2,75	-1,41	-7,64	-6,41	32,31
Indicateur de référence	4,21	0,92	2,24	4,45	13,52	27,22	49,74	77,98

Performances annualisées nettes de frais de gestion (fin de mois) (%)

	3 ans	5 ans	Depuis la création
Fonds	-2,61	-1,32	3,23
Indicateur de référence	8,36	8,41	6,77

Performances annuelles nettes de frais de gestion (%)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds	-9,56	26,81	8,80	20,90	-17,89	12,75	-6,71	-0,45
Indicateur de référence							4,53	16,00
Écart de performance							-11,24	-16,45

Indicateurs de risque

Données calculées sur un pas hebdomadaire

	1 an	3 ans	5 ans	Depuis la création
Volatilité du fonds (%)	12,49	12,53	14,23	15,75
Volatilité de l'indicateur de référence (%)	10,43	10,79	11,95	15,26
Tracking Error (%)	5,46	5,25	6,45	6,23
Ratio de Sharpe du fonds*	-0,27	-0,45	-0,23	0,15
Ratio de Sharpe de l'indicateur de référence*	1,10	0,49	0,54	0,38
Ratio d'information	-2,73	-2,09	-1,51	-0,57
Alpha (%)	-15,11	-10,89	-9,96	-3,03
Bêta	1,08	1,06	1,06	0,95
R ²	0,81	0,83	0,80	0,85

* Taux sans risque : performance sur la période de l'EONIA capitalisé, chaîné avec l'ESTR capitalisé depuis le 30/06/2021, si applicable.

AFER Actions Emploi Dynamique R (EUR)

Analyse de l'allocation

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Allocation d'actifs (%)

	Fonds
Actions françaises	64,9
Actions zone euro hors France	17,2
Titres solidaires	8,6
Actions europe ex euro	4,0
Actions monde	3,5
OPC court terme	1,0
OPC Diversifiés	0,6
OPC Actions	0,2
Liquidités	0,1

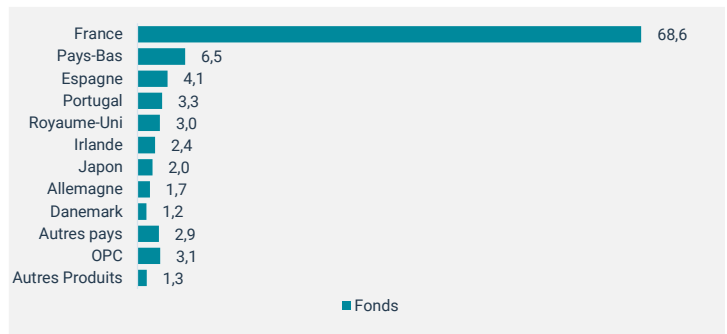
en % de l'actif net

Principaux émetteurs (%)

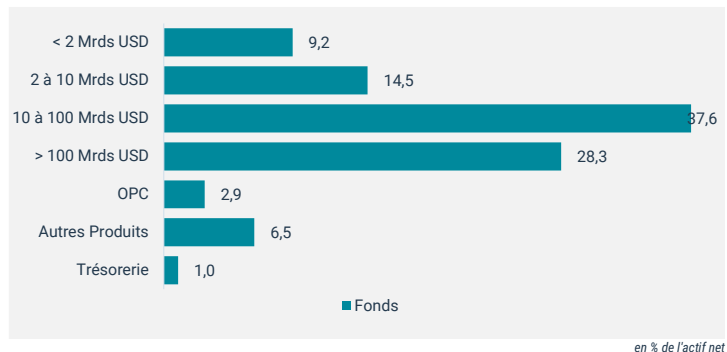
Libellé	Fonds
AIR LIQUIDE SA	4,9
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT SAS	4,7
ASML HOLDING NV	4,5
STMICROELECTRONICS NV	3,5
LEGRAND SA	3,4
HERMES INTERNATIONAL SCA	3,4
L'OREAL SA	3,4
CREDIT AGRICOLE S.A.	3,3
EDP RENOVAVEIS SA	3,1
GETLINK SE	3,1
Total	37,4
Nombre d'émetteurs en portefeuille	88

Fonds exclus, en % de l'actif net

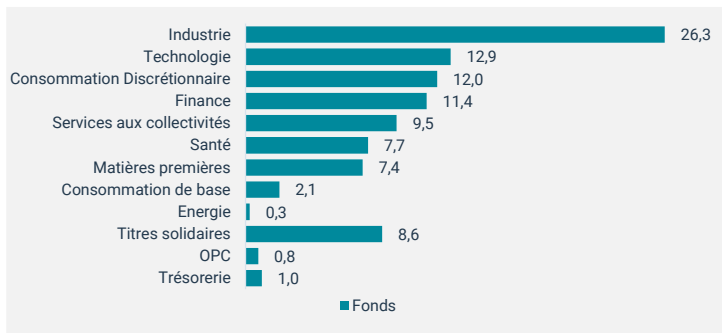
Répartition par pays (%)



Répartition par taille de capitalisation (%)



Répartition sectorielle (%)



Répartition thématique (%)



Achat	Date de transaction	Secteur	Montant (€)	% Actif net
SCHNEIDER ELECTRIC SE FP EUR	30/04/2026	Industrie	2 942 403,39	0,4
CONSTRUCC Y AUX DE FERROCARR SQ EUR	30/04/2026	Industrie	1 951 908,78	0,2
EURONEXT NV FP EUR	30/04/2026	Produits financiers	1 701 202,80	0,2
IBERDROLA SA SQ EUR	30/04/2026	Services collectifs	1 269 916,09	0,2
KINGSPAN GROUP PLC ID EUR	30/04/2026	Industrie	930 028,84	0,1
Total			8 795 459,90	
Total position à l'achat			14 348 605,19	
Vente	Date de transaction	Secteur	Montant (€)	% Actif net
ALSTOM FP EUR	30/04/2026	Industrie	-4 995 391,57	-0,6
MIROVA SOLIDAIRE C-I	30/04/2026	-	-4 004 215,60	-0,5
ECOLAB INC UN USD	30/04/2026	Matériaux	-2 224 227,31	-0,3
ACCENTURE PLC-CL A UN USD	30/04/2026	Technologies de l'information	-2 026 245,17	-0,3
CGI INC CT CAD	30/04/2026	Technologies de l'information	-1 588 486,36	-0,2
Total			-14 838 566,01	
Total position à la vente			-33 592 794,81	

AFER Actions Emploi Dynamique R (EUR)

RAPPORT SUR LA DURABILITÉ DU FONDS AU 30/04/2026

Article 9¹

Informations réglementaires relatives au fonds²



NOS ENGAGEMENTS SFDR

Le Fonds a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du SFDR et présente les caractéristiques suivantes

	Engagement minimum	Exposition actuelle
Investissements durables	90,0%	92,0%
Investissements durables avec un objectif environnemental	25,0%	45,6%
Investissements durables avec un objectif social	25,0%	46,4%

Part du total de l'actif net y compris liquidités, créances et dettes (représentant 100 % des investissements du fonds).

Notre définition de l'investissement durable : Entreprises ou activités qui contribuent à la réalisation d'un ou plusieurs ODD par le biais de leurs produits et services et/ou de leurs processus, et qui démontrent une capacité suffisante à atténuer leurs risques environnementaux, sociaux et de gouvernance par le biais de leur stratégie, politiques et pratiques en matière de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), garantissant ainsi la limitation des impacts négatifs sur la réalisation des ODD.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le glossaire.



ALIGNEMENT SUR LA TAXONOMIE DE L'UNION EUROPÉENNE

Fonds	
2,5%	Engagement minimum
16,9%	Aligné

Indicateur de référence	
	Sans objet
5,7%	Aligné

Part du total de l'actif net y compris liquidités, créances et dettes (représentant 100 % des investissements du fonds).

L'alignement sur la taxonomie se réfère à une activité économique éligible qui contribue de manière substantielle à au moins l'un des objectifs climatiques et environnementaux, sans nuire ce faisant de manière significative aux autres objectifs et en respectant les normes minimales en matière de droits de l'homme et de normes du travail.

L'alignement sur la taxonomie représente la part de l'investissement de l'actif net du Fonds dans des sociétés dont les activités économiques sont alignées sur un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis par la taxonomie de l'Union Européenne.

1. Les produits relevant de l'article 9 ont un objectif de durabilité. Pour plus d'informations sur le SFDR et l'article 9, veuillez consulter le glossaire.

2. Pour plus d'informations sur les limites méthodologiques de l'investissement ESG, veuillez consulter le glossaire.

AFER Actions Emploi Dynamique R (EUR)

RAPPORT SUR LA DURABILITÉ DU FONDS AU 30/04/2026

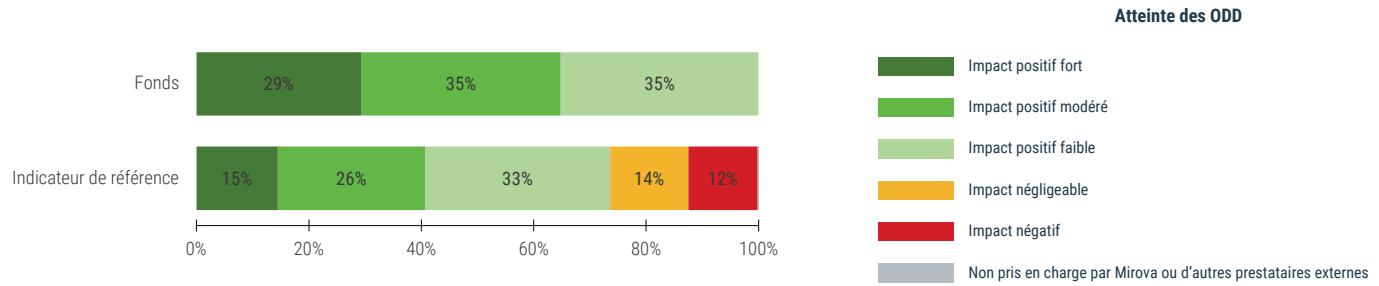
ARTICLE 9

Analyse interne MIROVA



RÉPARTITION PAR OPINION D'IMPACT DURABLE

Part du total de l'actif net hors créances et dettes (représentant 100 % des investissements du fonds)



L'opinion d'impact durable vise à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations Unies.

Les données sont évaluées en interne par les analystes de Mirova qui suivent des directives d'évaluation qualitative robustes et rigoureuses. Lorsqu'un titre n'est pas inclus dans le périmètre d'évaluation interne de Mirova, les données externes fournies par ISS ESG sont utilisées et traitées par le modèle d'évaluation interne de Mirova.

Au niveau du fonds, 36% des actifs gérés sont traités à l'aide des évaluations internes de Mirova et 62% à l'aide des données d'ISS ESG. Au niveau de l'indicateur de référence, 21% de l'encours sont évalués à partir des évaluations internes de Mirova et 79% à partir des données d'ISS ESG.

Pour plus d'informations sur ISS ESG et les ODD, veuillez consulter le glossaire.

Pour en savoir plus sur notre méthodologie, veuillez consulter le site : www.mirova.com/en/our-approach-impact-esg-assessment.



CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Pourcentage de l'actif net total, y compris les créances et les dettes

Thèmes des ODD	Mesure dans laquelle un actif contribue aux ODD correspondant à chaque pilier	
	Fonds	Indicateur de référence
ENVIRONNEMENT CLIMAT limiter les émissions de gaz à effet de serre pour limiter la hausse de la température mondiale en dessous de 2°C BIODIVERSITÉ Maintenir les éco-systèmes terrestres et marins dans les conditions écologiques les plus favorables	67%	48%
	32%	27%
SOCIAL OPPORTUNITÉS SOCIALES Promouvoir le développement socio-économique par l'accès aux services essentiels, à la santé et à l'éducation CAPITAL HUMAIN Fournir des conditions de travail favorisant l'épanouissement personnel et le bien-être ainsi qu'une plus grande diversité et inclusion	26%	24%
	80%	65%

17 objectifs de développement durable ont été adoptés par l'ONU en 2015, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030. Vous pouvez consulter un aperçu de tous les ODD (1-17) sur le site Web de l'ONU : www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/. Ce graphique montre dans quelle mesure un actif contribue aux objectifs de développement durable des Nations Unies («ODD»). Pour illustrer les principaux impacts durables de nos investissements, quatre piliers d'impact ont été développés, deux environnementaux et deux sociaux, pour chaque actif (tel qu'affiché à gauche). Les mêmes actifs peuvent contribuer à plusieurs piliers / ODD.

Les pourcentages indiqués représentent la part de valeurs du portefeuille (en poids) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises dont l'opinion est « Faible positive impact », « Impact positif fort » ou « Impact positif modéré » sur le pilier). Notre mesure de la contribution s'appuie à la fois sur la capacité des entreprises à offrir des produits et services à impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales sur toute leur chaîne de valeur. * Pour plus d'information sur nos méthodologies, veuillez vous référer au site de Mirova : www.mirova.com/fr/research.

AFER Actions Emploi Dynamique R (EUR)

RAPPORT SUR LA DURABILITÉ DU FONDS AU 30/04/2026

ARTICLE 9

Analyse interne MIROVA



IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE

Moyenne pondérée du portefeuille

	Fonds	Indicateur de référence
	<1.6°C	2,5-3°C
Émissions induites (TCO ₂ / mio. euros investis)	65,8	254,1
Émissions évitées (TCO ₂ / mio. euros investis)	19,1	21,6
Taux de couverture (% de valeurs analysées)	100%	99%

En 2015, Mirova et Carbone 4 ont développé conjointement une méthode d'évaluation, renforcée en 2022, des données carbone au regard des enjeux spécifiques d'une économie bas carbone : Carbon Impact Analytics (CIA).

Chaque entreprise est d'abord évaluée individuellement selon un cadre adapté à chaque secteur. Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

- Émissions « induites » résultant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, en tenant compte à la fois des émissions directes et de celles des fournisseurs et des produits
- Émissions « évitées » grâce au déploiement de « solutions vertes » et à l'amélioration de l'efficacité énergétique

Ces indicateurs sont complétés par une évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises.

Les évaluations de chaque entreprise sont ensuite utilisées pour calculer l'alignement du portefeuille avec une trajectoire de réchauffement climatique de 1,5°C à 5°C, à horizon 2100.

Pour plus d'informations sur nos méthodologies, veuillez consulter le site Internet de Mirova : www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact.

L'indicateur de température a pour objectif d'apporter une estimation, par essence approximative, de l'augmentation de la température globale qui serait induite par une généralisation des investissements sur la stratégie observée sur la base d'une méthodologie qui implique de nombreuses hypothèses nécessaires subjectives.

LE REPORTING SOLIDAIRE

PARTENARIAT

FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés

AVRIL 2026

CHIFFRES NATIONAUX

FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT
& FCP INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE (FCP IED)



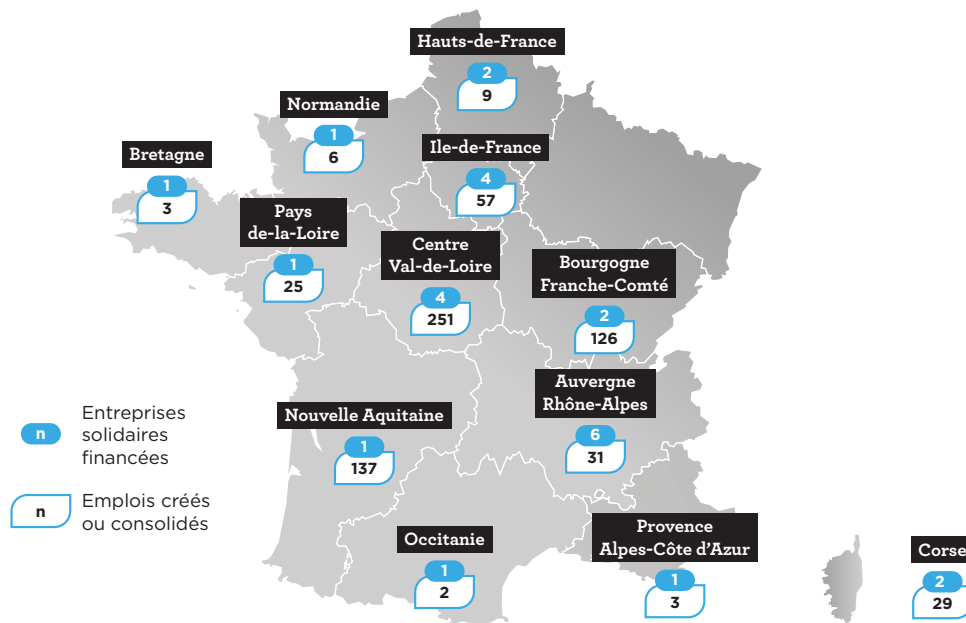
679
EMPLOIS CRÉÉS
OU SAUVEGARDÉS



26
ENTREPRISES
ACCOMPAGNÉES
ET FINANCÉES



1 658 K€
INVESTIS



n Entreprises solidaires financées
n Emplois créés ou consolidés

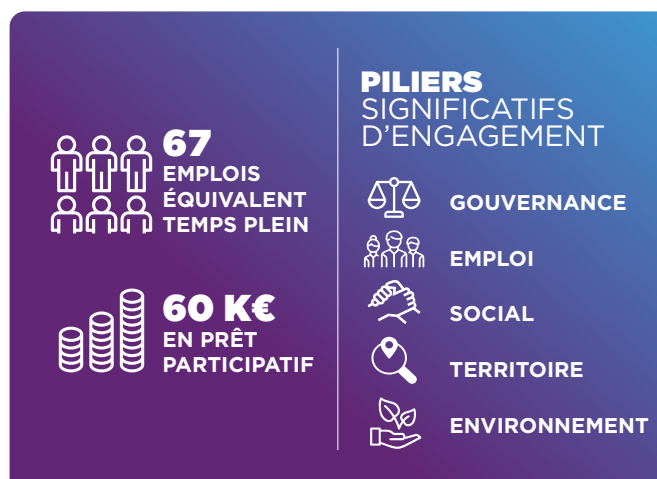
LE PORTRAIT DU MOIS

ASEM - (NEVERS - 58)



L'ASEM (Acteurs de la Solidarité En Marche) est une Régie de Quartier. Cette association est implantée à Nevers et soutient les personnes en difficulté.

Elle favorise l'insertion, l'emploi, l'activité économique locale par la signature de contrats de travail pour les personnes qui ont été éloignées de l'emploi. Elle développe les compétences techniques, les savoir-être dans plusieurs domaines d'activités. Elle accompagne ainsi les salariés vers un emploi durable, une formation qualifiante, et réalise des prestations de qualité auprès des collectivités, bailleurs, associations, et collectivités. France Active Bourgogne Franche Comté a accompagné et financé cette association à hauteur de 60 000 €.



VOUS AVEZ DIT SOLIDAIRES ?

Les « 5 à 10 % solidaires » du FCP Insertion Emplois Dynamique sont très majoritairement investis, sur proposition de France Active, directement dans des entreprises solidaires qui présentent les caractéristiques suivantes : création ou consolidation d'emplois, notamment pour des personnes en difficulté d'insertion professionnelle, utilité sociale des biens ou services proposés, pertinence du projet de développement, pérennité économique de la structure et capacité à rembourser le concours financier apporté. Par ailleurs, le FCP IED a investi une partie des « 5 à 10 % solidaires » dans France Active Investissement, qui finance elle-même des entreprises solidaires selon des critères identiques à ceux du FCP IED. Membre du groupe associatif France Active et dotée de 300 M€ de fonds propres, France Active Investissement est la principale société d'investissement solidaire en France.

AFER Actions Emploi Dynamique R (EUR)

Lexique

Émissions évitées

Les émissions évitées sont celles qu'une entreprise n'a pas émises grâce à son efficacité énergétique ou à l'utilisation de solutions vertes. Il s'agit donc de réductions d'émissions virtuelles : elles auraient existé si l'entreprise n'avait pas fait d'efforts pour les réduire. Selon la méthodologie appliquée par Mirova, les émissions évitées sont quantifiées sur la base de l'écart entre les émissions réelles et un scénario de référence établi par Mirova à partir d'hypothèses méthodologiques, par nature quelque peu subjectives.

Carbone 4

Carbone 4 est un fournisseur externe de données ESG. En 2015, Mirova et Carbone 4 ont co-développé une méthode qui permet d'évaluer les données sur le carbone au vu des défis particuliers auxquels est confrontée une économie bas carbone : Carbon Impact Analytics (CIA).

Dans un premier temps, les entreprises sont évaluées individuellement en fonction d'un cadre sectoriel spécifique.

Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

- les émissions « induites » durant le « cycle de vie » des activités d'une entreprise, qui incluent les émissions directes et les émissions des fournisseurs et des produits ;
- les émissions « évitées » grâce aux progrès en matière d'efficacité énergétique ou au déploiement de solutions « vertes ».

Ces indicateurs sont améliorés à l'aide d'une évaluation des politiques d'entreprise et des objectifs de décarbonation.

Les évaluations d'entreprises individuelles sont ensuite utilisées pour calculer l'alignement du fonds avec une trajectoire de réchauffement climatique de 1,5 °C à 5 °C d'ici 2100.

Pour en savoir plus sur nos méthodologies, veuillez consulter le site Internet de Mirova : www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact.

Éco-activité

Les éco-activités contribuent directement ou indirectement à des objectifs environnementaux tels que l'économie circulaire, les économies d'énergie, les technologies et pratiques disruptives. Mirova a créé sa propre taxonomie d'éco-activités en s'appuyant sur un cadre reconnu comme les ODD des Nations Unies ou la taxonomie de l'UE.

Limites méthodologiques de l'investissement ESG

En utilisant des critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif du Fonds concerné serait notamment de mieux gérer le risque de durabilité. Les critères ESG peuvent être générés à l'aide de modèles propriétaires du Gestionnaire délégué, de modèles et de données de tiers ou d'une combinaison des deux. Les critères d'évaluation peuvent évoluer dans le temps ou varier en fonction du secteur ou de l'industrie dans lequel l'émetteur concerné opère. L'application de critères ESG au processus d'investissement peut conduire le Gestionnaire délégué à investir dans ou exclure des titres pour des raisons extra-financières, indépendamment des opportunités de marché qui existent. Les données ESG reçues de tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. Par conséquent, il existe un risque que le Gestionnaire délégué évalue de manière incorrecte un titre ou un émetteur, ce qui entraînerait l'inclusion ou l'exclusion incorrecte, directe ou indirecte, d'un titre dans le portefeuille d'un Fonds.

Alignement sur la taxonomie de l'UE

Les activités économiques éligibles au sens du règlement européen « Taxonomie » sont réputées alignées lorsqu'elles apportent une contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux, sans nuire ce faisant de façon significative aux autres objectifs et en respectant les garanties sociales minimales. Les pourcentages indiqués incluent les liquidités et se concentrent uniquement sur les recettes tirées des activités alignées.

L'alignement des activités économiques sur la taxonomie de l'UE est basé sur les recettes directement déclarées par les sociétés du portefeuille ou sur des données équivalentes recueillies ou estimées par des fournisseurs de données tiers sur la base d'informations accessibles au public.

ISS ESG

ISS ESG est un fournisseur externe de données ESG.

SFDR / Article 9

Le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur financier (SFDR) vise à apporter une plus grande transparence en matière de responsabilité environnementale et sociale sur les marchés financiers, notamment en fournissant des informations concernant la durabilité des produits financiers (prise en compte des risques et des impacts négatifs en matière de durabilité). Ses objectifs sont de veiller à l'alignement des documents commerciaux avec les pratiques réelles en place, d'assurer la comparabilité des produits en ces termes et de flécher l'investissement privé vers des investissements plus responsables. La réglementation est applicable au niveau des entités (sociétés de gestion de portefeuille, sociétés d'investissement, conseillers financiers) ainsi qu'au niveau des produits. Les publications des entreprises et les documents précontractuels relatifs aux produits doivent être modifiés.

Dans un premier temps, le règlement SFDR exige que chaque produit soit classé en fonction de ses caractéristiques. La définition de chacune de ces catégories est la suivante :

- Article 6 : le produit n'a pas d'objectif de durabilité. Ce produit dénommé « article 6 » est un produit qui ne relève pas de la définition de l'article 8 ni de l'article 9.
- Article 8 : la communication relative au produit inclut des caractéristiques environnementales et sociales même si ce n'est pas son point central, ou le point central du processus d'investissement. Le produit promet des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance.
- Article 9 : le produit a un objectif de durabilité.

Investissement durable selon l'article 2 (17) du SFDR

« Investissement durable » désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, tel que mesuré, par exemple, par des indicateurs clés d'efficacité des ressources concernant la consommation d'énergie, les énergies renouvelables, les matières premières, l'eau et les terres, la production de déchets et les émissions de gaz à effet de serre, ou son impact sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à lutter contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou les communautés économiquement ou socialement défavorisées, à condition que ces investissements ne nuisent pas de manière significative à l'un de ces objectifs et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec les salariés, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies

Si la transition vers un développement plus durable a donné lieu à des interprétations différentes, tous les pays du monde ont adopté en 2015 un programme de développement durable présenté par les Nations Unies. Ce programme définit 17 objectifs de développement durable (ODD) pour l'année 2030, afin de répondre aux enjeux sociaux et environnementaux critiques.

Stratégie de conviction

Une stratégie de conviction est un portefeuille concentré composé d'un nombre limité d'actions considérées comme des investissements de haute qualité et bénéficiant d'une forte position concurrentielle.

2°C – Accord de Paris

Mirova vise, pour l'ensemble de ses investissements, à proposer des portefeuilles cohérents avec une trajectoire climatique inférieure à 2°C définie dans les accords de Paris de 2015, et affiche systématiquement l'impact carbone de ses investissements (hors gestions Solidaire, Private Equity à impact et Capital naturel), calculée à partir d'une méthodologie propriétaire pouvant comporter des biais.

AFER Actions Emploi Dynamique R (EUR)

Mentions légales

Ces informations sont destinées exclusivement à une clientèle de professionnels au sens de la directive MIF. Si tel n'est pas le cas et si vous receviez ce Document et/ou toute pièce jointe par erreur, merci de le(s) détruire et de le signaler immédiatement à Mirova.

AFER Actions Emploi Dynamique est un Fonds Commun de Placement (FCP, FIA) agréé par l'Autorité des Marchés Financiers ("l'AMF"). Ce fonds est géré par la société de gestion Mirova.

Ce fonds fait l'objet d'un document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et d'un prospectus. Le DICI du fonds doit obligatoirement être remis préalablement à toute souscription. Les documents de référence du fonds (DICI, prospectus et document périodique) sont disponibles sur simple demande auprès de MIROVA et sur le site internet www.mirova.com.

L'investissement est soumis à un risque de perte en capital. Pour plus d'information il convient de se reporter au prospectus du fonds disponible auprès de MIROVA sur simple demande ou sur le site internet www.mirova.com.

Par ailleurs, les performances passées ne constituent en aucun cas une garantie ou un indicateur fiable de la performance actuelle ou future. Les performances sont calculées nettes de frais de gestion et de fonctionnement incluant des commissions et des droits de garde.

Cette présentation est un document non contractuel à caractère purement informatif.

Cette présentation et son contenu ne constituent pas une invitation, un conseil ou une recommandation de souscrire, acquérir ou céder des parts émises ou à émettre par les fonds gérés par la société de gestion Mirova. Les services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique d'un destinataire en particulier. Mirova ne saurait être tenue pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans cette présentation et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement.

L'information contenue dans ce document est fondée sur les circonstances, intentions et orientations actuelles et peuvent être amenées à être modifiées. Bien que Mirova ait pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier que les informations contenues dans cette présentation sont issues de sources fiables, plusieurs de ces informations sont issues de sources publiques et/ou ont été fournies ou préparées par des tiers. Mirova ne porte aucune responsabilité concernant les descriptions et résumés figurant dans ce document. Mirova ne s'engage en aucune manière à garantir la validité, l'exactitude, la pérennité ou l'exhaustivité de l'information mentionnée ou induite dans ce document ou toute autre information fournie en rapport avec le fonds. Les destinataires doivent en outre noter que cette présentation contient des informations prospectives, délivrées à la date de cette présentation. Mirova ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser toute information prospective, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison. Toutes les informations financières notamment sur les prix, marges ou rentabilités sont indicatives et sont susceptibles d'évolution à tout moment, notamment en fonction des conditions de marché. Mirova se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment, sans préavis.

Les informations contenues dans ce document sont la propriété de Mirova. Il ne saurait être transmis à quiconque sans l'accord préalable et écrit de Mirova. De même, toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'accord préalable et écrit de Mirova. La distribution, possession ou la remise de cette présentation dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer.